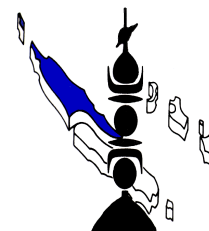


Inspecteur ICPE et Responsable de bureau

Référence : 3134-23-0040/SR du 06/01/2023

Employeur : Province Nord



Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : Ingénieur 2^{ème} ou Ingénieur 3^{ème} grade / économie rurale

Direction du Développement Economique et de l'Environnement.

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : Ingénieur 2^{ème} grade : au moins égale à 5 ans

Lieu de travail : Koné

Poste à pourvoir : **Réorganisation interne**

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 6 janvier 2023

Date limite de candidature : Vendredi 3 février 2023

La direction du développement économique et de l'environnement a pour principale mission d'accompagner la structuration et le développement de l'économie de la Province nord tout en respectant, conservant et valorisant l'environnement naturel.

Emploi RESPNC : Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Missions :

Placé sous l'autorité du directeur, le responsable du bureau des installations classées aura pour missions :

- L'encadrement administratif de l'équipe d'inspecteurs ICPE provinciaux ;
- Les missions administratives liées aux dossiers ICPE, carrières et mines ;
- Le suivi des dossiers administratifs confiés aux inspecteurs.

Placé sous l'autorité du responsable du bureau des installations classées l'inspecteur aura pour missions :

- L'instruction des dossiers (déclaration, demande d'autorisation, ...) transmis par le BIC et le contrôle des ICPE notamment celles ayant une activité en lien avec les activités agricoles, l'agroalimentaire, les déchets (non-dangereux) et/ou assainissement.

Activités principales :

En tant que responsable du bureau des installations classées, la personne retenue aura notamment en charge :

- La réception et enregistrement des dossiers ICPE ;
- La répartition des dossiers entre les différents inspecteurs (direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC) et inspecteurs provinciaux nominativement) ;
- L'organisation des enquêtes publiques et administratives après validation des dossiers par les inspecteurs ;
- L'homogénéisation des différents documents arrivant des inspecteurs, rédaction des pièces administratives complémentaires, le suivi des documents mis à la signature ;
- La publicité réglementaire des actes ;
- L'information du public et des pétitionnaires ;
- La consultation des dossiers de demande par le public dans les conditions prévues par le code de l'environnement de la province Nord.

Activités secondaires :

En tant qu'inspecteur ICPE, la personne retenue aura notamment en charge :

- L'instruction des dossiers de déclaration et de demande d'autorisation au titre de la réglementation relative aux ICPE ;
- Le suivi du fonctionnement et inspection des installations soumises à la réglementation ICPE relevant de son commissionnement ;
- La rédaction de documents administratifs, de procès-verbaux et des actes réglementaires ;
- La veille technologique et juridique ;
- L'information du public et des pétitionnaires.

En tant que responsable du bureau des installations classées, la personne retenue aura également en charge :

- La tenue de la base de données des installations classées ;
- La tenue de la base de données des carrières ;
- La mise en place d'une cartographie SIG de l'ensemble des éléments ICPE et carrières.

En tant qu'inspecteur ICPE, la personne retenue aura notamment en charge :

- La proposition de modifications du code de l'environnement de la province Nord pour la réglementation ICPE ;
- La proposition d'évolutions réglementaires (prescriptions générales, nomenclature, ...).

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Déplacements sur le terrain, sur l'ensemble du territoire de la province Nord ;
- Assermentation et commissionnement ;
- Environnement à risques (relations conflictuelles, milieux à risques sanitaires, ...);
- Risque de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle ;
- Horaires atypiques ponctuels.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Compétences techniques relatives à l'ensemble des rubriques ICPE notamment en agriculture, en agroalimentaire en déchets (non-dangereux) et/ou assainissement ;
- Connaissances en droit de l'environnement et maîtrise du code de l'environnement de la province Nord ;
- Connaissances en rédaction administrative et juridique ;
- Être titulaire du permis de conduire B.

Savoir-faire :

- Maîtrise de l'outil bureautique (Word, Excel).

Comportement professionnel :

- Manager une équipe ;
- Faire preuve de rigueur et d'initiative ;
- S'adapter aux urgences.

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **Monsieur Nathaniel CORNUET, directeur de la DDEE** - Tél : 47.72.39/ mail : n.cornuet@province-nord.nc

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord (www.province-nord.nc).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- internet : <https://www.province-nord.nc/avp>
- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : drh.emplois@province-nord.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique